

Marché public de travaux passé selon la procédure adaptée (art. 27 du décret 2016-360 du 25/3/16) pour la création d'un terrain multisports avec éclairage, stade PERICHON.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis n° : AO-1633-1464

Mis en ligne le 5 Aout 2016

Ville de **CRECY-LA-CHAPELLE**

3 place de l'hôtel de ville 77580 **CRECY LA CHAPELLE**

CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS AVEC ECLAIRAGE STADE PERICHON
PROCEDURE ADAPTEE

- art.27 du décret 2016-360 du 25/3/16)

Date limite de réception des offres :

Vendredi 09 Septembre 2016 à 12 heures

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de **CRECY LA CHAPELLE**

3, place de l'hotel de ville

77580 **CRECY LA CHAPELLE**

représentée par Monsieur Bernard CAROUGE, Maire

OBJET DU MARCHE et CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE :

Marché public de travaux passé selon la procédure adaptée (art. 27 du décret 2016-360 du 25/3/16) pour la création d'un terrain multisports avec éclairage, stade PERICHON

L'opération comporte une tranche ferme et 2 corps d'états séparés :

LOT 01 SOLS SPORTIFS

LOT 02 ECLAIRAGE

Classification CPV : 45112720-8, 45236110-4, 39293300-5.

Prestations supplémentaires éventuelles :

Lot 01 : P.S.E 1 : main courante avec remplissage ave 3 portillons et un portail pour la maintenance (4m).

Délais de réalisation :

Préparation : 2 semaines

Exécution : lot 01 : 15 semaines - lot 02 : 9 semaines

prévision de réalisation : novembre 2016 à avril 2017.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE :

Le candidat n'a pas la possibilité de proposer de variantes

Les dépenses sont inscrites aux budgets.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours

Les offres seront rédigées en langue française

Le délai de validité des offres est de 180 jours

Les groupements solidaires, sur un même lot, sont autorisés.

Une négociation pourra être engagée avec les candidats

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Date limite de réception des offres :

Vendredi 09 Septembre 2016 à 12 heures

documents à produire :

Imprimés DC1 et DC2 (modèles joints) complétés, signés et accompagnés notamment des renseignements suivants :

- moyens humains et moyens matériels du candidat

- Justifications de la qualification professionnelle ou équivalent:

Pour le lot 1 - Sols sportifs :

- QUALISPORT 102 ' Terrain de grand jeu gazon synthétique ' ou équivalents (liste des références pour des équipements de même nature et d'importance similaire sur les 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (avec au moins 5 certificats de capacités) ;

Pour le lot 2 - Eclairage :

- QUALIFELEC TN4-Travaux neufs d'éclairage publics ou équivalents (liste des références pour des équipements de même nature et d'importance similaire sur les 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (avec au moins 3 certificats de capacités) ;

- Attestations d'assurances couvrant les risques professionnels en cours de validité

- Liste de références générales et de références similaires à l'objet du marché

- Acte d'engagement complété et signé

- bordereaux de prix (détail des prix et des quantités) conformes aux postes indiqués aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières.

- pour le lot 1 sols sportifs : les échantillons relatifs au gazon synthétique et a son remplissage ;

- mémoire technique comportant :

Pour le lot 1 :

1 - Description de la méthodologie envisagée par l'entreprise pour réaliser toutes les prestations prévues au marché avec, notamment, des précisions détaillées des moyens humains et matériels envisagés ;

2 - Qualité du revêtement synthétique, y compris échantillons et PV laboratoire correspondants. Des échantillons du tapis synthétique, du remplissage (sable, granulats SBR) devront être remis obligatoirement et gratuitement à la collectivité (accompagnés du procès-verbal de laboratoire agréé sols sportifs ainsi que les essais LISPORTS permettant de juger la qualité du revêtement synthétique) et selon les modalités de l'article 5.2 du présent RC.

Le tapis, mis en place, devra être conforme à la charte de qualité ' F2S. ' et devra être conforme aux exigences de la F.F.F et aux exigences du CCTP, à savoir :

- Nombre de touffe au m2: 8 400 minimum

- Nombre de brins par touffe : 6 brins minimum

- Poids de la fibre en décitex : 12 000 minimum

- Épaisseur de la fibre : 360 microns

- Hauteur des fibres : 60 mm minimum.

L'épaisseur de l'ensemble des fibres, obligatoirement de même nature, sera de 360 microns minimum.

Les fibres fibrillées ne sont pas autorisées.

En l'absence de PV laboratoire, l'offre globale sera jugée non recevable.

Dans le cas où le PV laboratoire fourni ne correspond pas au gazon synthétique et au remplissage proposé par le candidat, son offre globale sera jugée non recevable.

3 - 10 Fiches techniques et provenance des différents matériaux - conformité des matériaux par rapport au CCTP : feutre anticontaminant, grave naturelle non évolutive, collecteur drainant, regards béton borgnes et fournitures annexes, bordures P1 et fournitures annexes, infrastructure drainante, buts à 11, clotures + filets pare-ballons, fourreaux TPC et fournitures annexes, abris touches.

4 - Un planning prévisionnel d'exécution détaillé (nombre d'homme / jour / matériel)

5 - Note technique relative aux mesures de performance que le candidat se propose de mettre en oeuvre en matière de protection de l'environnement

Pour le lot 2 :

1 - Description de la méthodologie envisagée par l'entreprise pour réaliser toutes les prestations prévues au marché avec notamment, des précisions détaillées des moyens humains et matériels envisagés;

2 - Les études d'éclairage ;

3 - 5 fiches techniques et provenance des matériaux - conformité des matériaux par rapport au CCTP : armoire de commande, armoires en pieds de mats, câbles, mats et équipements, projecteurs.

4 - Un planning prévisionnel d'exécution détaillé (nombre d'homme / jour / matériel)

5 - Note technique relative aux mesures de performance que le candidat se propose de mettre en oeuvre en matière de protection de l'environnement

Critères d'attribution :

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- valeur technique au regard des articles 1 à 5 du mémoire technique, pondérée à 60 %

- prix des prestations, pondéré à 40 %

Le jugement des offres sera effectué à partir des deux critères pondérés comme suit :

Pour le lot 1 :

1/ Critère 1 : valeur technique de l'offre suivant les sous-critères 1, 2, 3, 4, et 5 du

mémoire technique à remettre - note de 0 à 100, coefficient de pondération 0,60

Critère apprécié au regard des articles 1 à 5 du mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir et sur les échantillons. La notation s'établira sur l'analyse des éléments suivants :

1 - Note méthodologique, note de 0 à 35,

2 - Qualité du revêtement synthétique jugée uniquement à partir de l'échantillon et du PV laboratoire, note de 0 à 40,

3 - Fiches techniques, provenance et conformité des matériaux (hors revêtement synthétique), note de 0 à 10

4 - Planning et délais d'exécution des travaux détaillés homme/jour/matériel, note de 0 à 10

5 - Note environnementale, note de 0 à 5.

La note globale du critère 1 sera calculée en cumulant les notes obtenues sur les 5 sous-critères à laquelle sera appliqué le coefficient de pondération.

2/ Critère 2 : prix des prestations - note sur 100 coefficients de pondération 0,40

Critère noté en fonction de la règle suivante :

Montant de l'offre la moins disante / Montant de l'offre proposé par le candidat x 100 note sur 100 pondérée à 40 %

Le total de la note pondérée est la somme des deux critères pondérés.

Pour le lot 2 :

1/Critère 1 : valeur technique de l'offre suivant les sous-critères 1, 2, 3, 4, et 5 du mémoire technique à remettre -

note de 0 à 100, coefficient de pondération 0,60

Critère apprécié au regard des articles 1 à 5 du mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir et sur les échantillons. La notation s'établira sur l'analyse des éléments suivants :

1 - Note méthodologique, note de 0 à 35,

2 - Études d'éclairage, note de 0 à 40,

3 - Fiches techniques, provenance et conformité des matériaux (hors revêtement synthétique), note de 0 à 10

4 - Planning et délais d'exécution des travaux détaillés homme/jour/matériel, note de 0 à 10

5 - Note environnementale, note de 0 à 5.

La note globale du critère 1 sera calculée en cumulant les notes obtenues sur les 5 sous-critères à laquelle sera appliqué le coefficient de pondération.

2/Critère 2 : prix des prestations - note sur 100 coefficients de pondération 0,40

Critère noté en fonction de la règle suivante :

Montant de l'offre la moins disante / Montant de l'offre proposé par le candidat x 100 note sur 100 pondérée à 40 %

Le total de la note pondérée est la somme des deux critères pondérés.

La note maximale sur 100 sera considérée comme l'offre économiquement la plus satisfaisante.

IMPORTANT

Il n'est pas nécessaire de retourner les CCAP et CCTP signés. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation des pièces du dossier de consultation. Les pièces du DCE seront signées, par l'ensemble des titulaires, au moment de la signature des marchés.

Le candidat auquel le marché sera attribué devra fournir les attestations fiscales et sociales requises dans le délai de 5 jours à compter de la demande qui lui sera faite. Le Marché ne pourra lui être attribué si les pièces ne sont pas fournies dans le délai imparti (art. 46 du CMP).

Nous vous invitons à faire les démarches nécessaires auprès des organismes concernés dès maintenant. Vous êtes tenus de fournir des copies certifiées conformes, les attestations originales doivent être conservées par vos soins.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

par voie postale :

Monsieur le Maire

3, place de l'hotel de ville

77580 **CRECY LA CHAPELLE**

avec indication sur l'enveloppe extérieure : "offre pour la création d'un terrain multisports, stade PERICHON - lot no . (et intitulé du lot) - Ne pas ouvrir" par voie électronique :

<http://www.synapse-entreprises.com>

Les candidats remettant les offres sur support papier devront obligatoirement fournir l'intégralité des pièces de la candidature et de l'offre sur CD-ROM.

Visite du site :

Une visite du site est recommandée, prendre contact auprès de la Ville de **CRECY LA CHAPELLE** au 01 64 63 94 36.

Renseignements techniques :

BET - Sols sportifs PMC ETUDES, Monsieur Gérard FOURMENT

114, rue de Longvilliers - 62 630 CORMONT

tel 03.21.86.00.72 - pmcetudes.fourment@orange.fr

Renseignements administratifs :

Terres et Toits : par courriel : terresettoits@orange.fr

Le dossier de consultation est disponible par téléchargement par le lien suivant :

<http://www.synapse-entreprises.com>

Date d'envoi à la publication : 29 Juillet 2016